

## Subventions « Patrimoine »

Une nouvelle demande d'aide a été reçue le 14 octobre 2019, elle est présentée ci-dessous.

### **Association Artaix Mémoire d'Outre Loire** – Mise en valeur du patrimoine ligérien

Cette association créée en 2014 a pour but de retracer l'histoire de la commune d'Artaix, située sur la Loire, en Saône-et-Loire et de mettre en valeur son patrimoine local. Elle a établi en 2018 un projet de 14 actions locales visant au développement touristique des bords de Loire et du Canal de Roanne à Digoin. 4 réalisations sous forme de travaux de réhabilitation et de panneaux d'informations ont déjà pu voir le jour, 11 autres sont programmées, dont 7 directement en lien avec la Loire et/ou le canal : panneaux d'information, balisage de circuits, site internet. L'association sollicite un financement de l'Etablissement pour la réalisation de ces derniers.

### Budget prévisionnel :

Postes de dépenses	Montant (€)	Financeur(s)	Montant (€)	%
Point d'informations	2 600 €	<b>Etablissement public Loire</b>	<b>1 123 €</b>	<b>10 %</b>
Panneau d'informations « Artaix et la Loire »	1 310 €			
Panneau d'informations « Artaix, le port sur la Loire »	1 360 €			
Panneau d'information « Le pont canal »	1 360 €			
2 Circuits de promenades : « Autour d'Artaix » et « du Bourg vers la Loire »	1 750 €			
Création d'un site internet	2 850 €			
<b>TOTAL</b>	<b>11 230 €</b>	<b>TOTAL</b>		

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver les délibérations correspondantes.**

Intitulé des projets soumis	Porteur/Bénéficiaire	Budget total	Avis sur les critères d'éligibilité			Subvention sollicitée		Proposition des services
			A	B	C			
Mise en valeur du patrimoine ligérien	Maison de la Loire d'Indre-et-Loire (37)	11 230 €	X		X	25 908 €	10 %	1 123 € (10 %)
<b>TOTAL</b>								1 123 €

**Subventions « Patrimoine »** – Dans la limite du montant de crédits prévu chaque année, l'Etablissement public Loire soutient des actions à caractère patrimonial menées par des collectivités, des associations ou encore d'autres acteurs privés. Cet appui se décline dans plusieurs domaines, notamment les suivants : culturel, festif ou sportif.

Pour être éligible, un projet doit intégrer au moins deux des dimensions suivantes :

- l'itinérance à l'échelle du bassin (A) ;
- l'interrégionalité et l'interdépartementalité (B) ;
- l'exemplarité, l'innovation et le caractère reproductible des interventions (C).

La participation financière de l'Etablissement public Loire est établie comme suit :

- demandes relatives à des « produits » : subvention jusqu'à hauteur de 10 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la disponibilité ou du libre usage du produit ;
- demandes relatives à des « manifestations » : subvention jusqu'à hauteur de 5 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; pour les montants les plus élevés, possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la visibilité.

De préférence, la règle la plus favorable aux finances de l'Etablissement est appliquée.

En lien avec l'intégration territoriale de la gestion des ouvrages dont il est propriétaire, l'Etablissement accorde une attention particulière aux demandes présentant un intérêt local concernant les sites de Villerest et de Naussac, pour lesquels il peut être dérogé aux critères ci-dessus.

Une visibilité du soutien octroyé par l'Etablissement public Loire est demandée, avec notamment la présence de son logo sur tous les supports de diffusion et de communication, voire l'invitation de représentants pour les manifestations financées.

Extrait du Règlement budgétaire et financier (juin 2016)